

7 août 2020
Français
Original : anglais*

**Trentième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte
contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le problème mondial de la drogue**

**Situation actuelle de la coopération régionale et
sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème
mondial de la drogue**

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu de la situation en matière de trafic de drogues dans les régions couvertes par les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) situés en Afrique, à savoir le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Bureau régional pour l'Afrique australe et le bureau de pays au Nigéria, et des mesures prises pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue depuis la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Balaclava (Maurice) du 16 au 20 septembre 2019.

2. Les politiques et actions menées par l'ONUDC pour traiter les questions liées aux drogues en Afrique sont conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à l'objectif 16 (promouvoir la paix, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), ainsi qu'à l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et l'objectif 17 (renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable). Toutes les activités se rattachent à des programmes régionaux, qui servent de cadres à l'exécution des projets.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAF/30/1.



II. Initiatives prises à l'échelle de l'Afrique

3. Le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), mis en œuvre par l'ONUDC en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), a continué de venir en aide à 15 cellules aéroportuaires antitrafic dans toute l'Afrique. Des activités de renforcement des capacités ont été menées à l'intention des cellules du Bénin, du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Cameroun (Douala et Yaoundé), de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Nigéria (Abuja et Lagos), du Sénégal et du Togo dans le cadre d'un ensemble d'ateliers nationaux et régionaux, de programmes de mentorat en cours d'emploi et de formations en ligne. Tout au long de la période considérée, des discussions ont eu lieu avec les partenaires et acteurs nationaux pour la mise en œuvre du projet AIRCOP en Éthiopie, en Guinée, au Kenya, en Mauritanie, au Mozambique, au Soudan et au Tchad, et pour le passage de l'Algérie du statut de pays partenaire à celui de membre à part entière du réseau AIRCOP.

4. En réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le projet AIRCOP a accru son offre d'activités d'apprentissage en ligne en Afrique, principalement par la conception et la tenue de webinaires et de formations en ligne. Du 10 au 12 juin 2020, il a organisé un module destiné aux chefs des cellules aéroportuaires antitrafic qui portait sur les moyens d'améliorer la gestion des cellules et de garantir le respect intégral des règles déontologiques et éthiques.

5. Du 16 au 18 juin 2020, 28 stagiaires des cellules aéroportuaires antitrafic du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun (Douala et Yaoundé), de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Niger, du Sénégal et du Togo ont suivi un module consacré à l'analyse des risques et au ciblage des passagers suspects sur la base de l'examen des données relatives aux passagers aériens, auquel ont participé des formateurs des autorités douanières françaises et maliennes.

6. En conséquence, les cellules aéroportuaires antitrafic d'Afrique ont saisi 67 kg de cocaïne, 863 kg de khat, 113 kg de cannabis, 90 kg de méthamphétamine, 46 kg d'héroïne et 28 kg de précurseurs, ainsi que 4,8 tonnes de médicaments falsifiés, 9,4 millions de dollars en espèces non déclarées, 368 kg d'ivoire, 600 kg d'écaillés de pangolin, des faux passeports et des visas falsifiés.

7. L'ONUDC estime que 25 % à 35 % de la cocaïne d'origine andine consommée en Europe transite par l'Afrique de l'Ouest. Au cours de la seule année 2019, plus de 10 tonnes de cocaïne ont été interceptées par les autorités au Bénin, à Cabo Verde, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Libéria et au Sénégal ; c'est plus que le total saisi sur l'ensemble du continent entre 2013 et 2017. De la cocaïne destinée à l'Afrique de l'Ouest, dont 345 kg qui devaient être livrés au Ghana, a aussi été saisie en Amérique du Sud.

8. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC a fourni une assistance technique pour l'amélioration des cadres juridiques des pays en matière maritime et a organisé plusieurs webinaires et cours s'adressant aux procureurs, aux juges et aux agents des services de détection et de répression sur le droit de la mer, la piraterie et la criminalité maritime.

9. En novembre 2019, l'ONUDC a organisé une session de formation interactive sur le trafic de drogues par voie maritime à l'intention de 35 experts des secteurs judiciaire et répressif des pays du Golfe de Guinée, ainsi que du Brésil, de la France, de l'Italie et du Portugal. Avec son aide, la Guinée a rédigé un projet de loi sur la criminalité maritime qui a été adopté par le Conseil des ministres.

10. L'ONUDC a fourni une assistance technique pour le renforcement de la capacité des autorités chargées de la police maritime à mener des opérations au Gabon, au Ghana, au Nigéria et à Sao Tomé-et-Principe, en s'associant à divers prestataires de services d'appréciation de la situation maritime. Au Ghana et au Nigéria, il a aussi

appuyé l'élaboration de procédures harmonisées pour la collecte et la gestion des éléments de preuve.

11. L'ONUDC a également fourni une assistance technique devant permettre de renforcer les capacités des gardes-côtes, grâce au détachement sur place d'un conseiller ayant pour mission de coordonner les opérations conduites en mer avec l'aide de satellites et à l'élaboration de procédures opératoires standard et de divers cours de formation. Des conseillers ont ainsi été détachés à Cabo Verde, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Sierra Leone et au Togo.

III. Initiatives de coopération régionale

12. L'Afrique de l'Ouest reste une importante zone de transit pour le trafic de drogues en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe. Dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, des cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée ont continué d'opérer en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone afin de réduire la vulnérabilité de la région face au trafic de drogues et à la criminalité organisée, de renforcer les institutions répressives et judiciaires nationales et de mettre en place les moyens nécessaires à l'amélioration de la coopération nationale, régionale et internationale en matière de détection et de répression.

13. Ces cellules ont signalé la saisie d'importantes cargaisons de cocaïne dans la région. En septembre 2019, à l'issue de l'opération Navara, menée par la police judiciaire avec le soutien de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le Gouvernement bissau-guinéen a saisi 1 947,6 kg de cocaïne et arrêté 12 personnes (dont 3 colombiennes et 1 malienne). Cette opération, fruit d'une collaboration avec plusieurs partenaires internationaux, dont l'ONUDC, faisait suite à l'opération Carapau conduite en mars 2019.

14. En août 2019, la police judiciaire de Cabo Verde a saisi 2 256 kg de cocaïne lors d'une opération conjointe réalisée en mer avec les gardes-côtes nationaux, le Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants, la police fédérale brésilienne et la Police nationale. Cinq citoyens brésiliens ont été arrêtés et ont comparu devant les autorités judiciaires compétentes.

15. D'avril à septembre 2019, l'ONUDC a mis en œuvre l'opération conjointe Benkadi, destinée à resserrer la coopération et la coordination transfrontières en matière de lutte contre le trafic de drogues entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali. Près de 320 agents de 18 services de détection et de répression ont participé à cette opération, qui a concerné 19 postes frontière terrestres et a consisté principalement dans des échanges d'informations et des fouilles de personnes et de véhicules.

16. L'opération a permis d'arrêter 15 personnes et de porter secours à 33 enfants, victimes potentielles de l'exploitation minière. Elle a également abouti à la saisie de 17 kg de cannabis, plus de 1 kg d'amphétamines, 6,5 tonnes de médicaments frauduleux, 33 bâtons de dynamite, 10 détonateurs, 50 kg de mèches d'explosif, 1 fusil et 789 munitions, 18 voitures volées et 10 uniformes militaires non autorisés.

17. En novembre 2019, une opération transfrontière menée en Afrique de l'Ouest sous le nom de code Kafo et coordonnée conjointement par l'ONUDC et INTERPOL a ciblé des réseaux de trafiquants d'armes à feu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Elle a duré sept jours, fait intervenir 110 agents de police, des douanes, de la police des frontières et du ministère public des trois pays, et permis d'intercepter des armes à feu illicites et de mettre au jour des liens potentiels avec d'autres activités criminelles, dont des activités terroristes.

18. En juillet 2020, l'ONUDC a organisé un atelier de planification en vue de l'opération Kafo II. C'était l'occasion pour les participants de présenter les résultats

de l'opération Kafo I et de discuter des meilleures pratiques et des enseignements tirés de cette expérience de coopération transfrontière.

19. Au Ghana, l'ONUDC a coordonné l'opération Eagle III, opération conjointe fondée sur le renseignement à laquelle ont participé les services nigériens et ghanéens de détection et de répression chargés de lutter contre le trafic de drogues. Menée en novembre 2019 à l'aéroport international Kotoka d'Accra, l'opération a abouti à la saisie de drogues et d'autres marchandises illicites.

20. Au Nigéria, dans le cadre de son projet Nigeria Drugs, l'ONUDC a continué d'appuyer la mise en œuvre d'activités visant à resserrer la coopération régionale aux fins de la lutte contre le trafic de drogues dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il a notamment aidé le Service nigérien de détection et de répression des infractions liées à la drogue à organiser une réunion préparatoire à l'opération Eagle III qui s'est tenue à Lagos (Nigéria) du 14 au 18 octobre 2019.

21. Un forum interrégional sur les affaires de drogue destiné aux agents des services de détection et de répression et aux procureurs a été organisé à Accra les 29 et 30 octobre 2019, en collaboration avec le programme de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST). Des représentants du Brésil, de Cabo Verde, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau et du Nigéria, ainsi que de l'Union européenne, entre autres, y ont pris part. Le forum leur a permis d'avoir une vue d'ensemble des systèmes juridiques et des lois relatives aux drogues et à l'entraide judiciaire de chacun des pays, ce qui devrait faciliter les futures opérations conjointes d'interception de drogues. Il a également ouvert la voie à l'établissement de la première ligne de communication entre le Brésil et l'Éthiopie et les autres entités participantes.

22. Pour renforcer la coopération régionale face au trafic de drogues en haute mer, l'ONUDC a affecté des conseillers juridiques et spécialistes des questions de détection et de répression en matière maritime au Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée et au Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest. Il a également fourni un appui au Centre multinational de coordination maritime de la zone F du Golfe de Guinée pour la rédaction et la signature d'un mémorandum d'accord concernant une patrouille commune.

23. L'ONUDC a adapté son assistance pendant la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la continuité des initiatives régionales. Au Sahel, il a organisé une série de réunions en ligne sur la mise en commun de renseignements entre membres de la Plateforme de coopération en matière de sécurité du Groupe de cinq pays du Sahel. Il a en outre facilité la tenue de réunions hebdomadaires virtuelles entre membres de la Plateforme à partir d'avril 2020. Il a ainsi pu apporter un soutien continu au renforcement de la coopération policière au sein du Groupe, à l'échange d'informations et à la formation des agents à l'aide d'outils informatiques nouveaux et innovants.

24. L'ONUDC a aussi travaillé en ligne avec le Groupe de cinq pays du Sahel à l'élaboration d'un plan d'action sur les incidences de la COVID-19 en matière de sécurité au Sahel, en tenant compte notamment des questions de genre. Il a acheté des accessoires de protection personnelle pour la composante police de la Force conjointe du Groupe, de sorte qu'elle puisse mener des opérations.

25. En Afrique du Nord, l'ONUDC a continué d'aider les autorités à mettre en place une nouvelle approche coordonnée de la gestion des contrôles douaniers et policiers en Algérie et en Tunisie, afin de faciliter les opérations communes de lutte contre les activités criminelles transfrontières (dont le trafic de drogues).

26. En Afrique de l'Est et dans la région de l'océan Indien, il a soutenu la coopération régionale et renforcé les capacités des services étatiques chargés de la détection et de la répression ainsi que des poursuites face à la criminalité organisée

dans le domaine maritime. Grâce à son aide, le Forum de l’océan Indien sur la criminalité maritime a constitué une solide plateforme de coordination.

27. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l’ONUDC a collaboré avec les Gouvernements de l’Afrique du Sud, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie, qui sont ainsi convenus d’une stratégie trilatérale visant à rendre les services chargés de la police maritime mieux à même d’intercepter les envois de drogues et de mettre fin au trafic de drogues en mer.

28. L’ONUDC a organisé pour les procureurs et enquêteurs d’Afrique de l’Est un atelier sur la coopération internationale face à la criminalité liée aux espèces sauvages. Les participants y ont acquis une meilleure compréhension des conditions à remplir pour l’entraide judiciaire dans la région, et les moyens de renforcer la coopération internationale et l’échange d’informations dans les affaires de criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Des participants du Malawi et du Mozambique y ont également assisté.

29. En juillet 2020, l’ONUDC s’est associé à l’Institut sud-africain de formation judiciaire pour organiser le premier webinaire international sur la traite des personnes, qui a permis aux participants de plus d’une dizaine de pays de prendre connaissance des expériences des agents de l’appareil judiciaire de différents pays en matière de jugement des affaires de traite.

IV. Réduction de l’offre de drogues

A. Prévention de la criminalité liée aux drogues

30. Créé en 2013, le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l’Afrique de l’Ouest contre le crime organisé facilite la coopération internationale en matière pénale face à toutes les formes de criminalité transnationale grave et organisée, y compris le trafic de drogues et le terrorisme. Il fonctionne en coordination avec la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), et ses membres sont la Mauritanie, le Tchad et les 15 membres de la CEDEAO.

31. Les 11 et 12 décembre 2019, un groupe de travail du Réseau, composé de représentants du Burkina Faso, de la Gambie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo, s’est réuni à Vienne. Lors de la neuvième réunion plénière du Réseau, tenue à Vienne du 29 au 31 janvier 2020, les membres ont débattu de la création d’un groupe de travail chargé de réfléchir à l’institutionnalisation du Réseau, et d’un plan d’action pour 2020.

32. Le 16 mars 2020 à Bamako, l’ONUDC a organisé une première séance de dialogue entre acteurs de la justice pénale et organisations de la société civile du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Des représentants du Nigéria et du Tchad y ont participé en qualité d’observateurs. Ces séances faisaient suite aux recommandations figurant dans l’« Appel de Dakar » et à la conférence sous-régionale sur les réponses apportées par la justice pénale et la société civile à l’extrémisme violent, à la criminalité organisée et aux trafics, tenue à Dakar en mars 2018.

33. Au Nigéria, l’ONUDC a organisé six formations, pour 119 agents des services de détection et de répression, sur différents sujets (cours destinés aux instructeurs des services de répression, cours élémentaire de formation des formateurs pour les nouvelles recrues, formation aux techniques électroniques d’interrogatoire aux fins d’enquêtes et formation d’agents des services de détection et de répression aux techniques informatiques).

34. L’ONUDC a contribué à la relecture et à la finalisation de lignes directrices et d’instructions pratiques pour la détermination des peines en cas d’infractions liées à la drogue et d’autres infractions apparentées, dont l’objectif est d’assurer une certaine uniformité dans le jugement des affaires liées à la drogue au Nigéria. Il a également

facilité plusieurs réunions et consultations entre le Bureau du Président de la Cour suprême, les juges et les procureurs. En février 2020, le Président de la Cour suprême a approuvé les lignes directrices pour la détermination des peines et leur mise en application à titre de projet pilote.

B. Trafic de drogues

35. Avec l'assistance technique, le soutien opérationnel et les experts mis à disposition par l'ONUDC, les cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, du Libéria et de Sierra Leone ont poursuivi leurs opérations quotidiennes et leurs enquêtes criminelles sur le trafic de drogues.

36. En 2019, les saisies réalisées en Côte d'Ivoire se sont s'élevées à 11,6 kg d'héroïne, 3 tonnes de faux médicaments, 12 kg de cannabis, 20 kg d'ivoire et des dizaines d'articles d'ivoire sculptés, 148 kg d'écaillés de pangolin, 7 fusils, 91 000 euros, 6 500 dollars, 8 millions de francs CFA et 10 véhicules.

37. En décembre 2019, le Ministère de la justice de Guinée-Bissau a officiellement présenté son plan stratégique national intégré de lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et les risques connexes, qui avait été élaboré avec l'aide de l'ONUDC. Le plan a été approuvé par le Conseil des ministres en février 2020. L'ONUDC a également facilité le détachement sur place d'un juge brésilien spécialisé dans les affaires de trafic de drogues.

38. Cabo Verde, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont été choisis comme centres régionaux de référence en matière criminalistique compte tenu de leur situation géographique stratégique, des langues qui y sont parlées et de leur capacité de satisfaire aux normes internationales. Les Ministères de l'intérieur et de la justice de chaque pays ont désigné, au niveau local, des experts, des procureurs, des juges et un point de contact chargés des questions de gestion de la scène de crime et d'analyse des drogues.

39. Au Sahel, l'ONUDC a reçu 820 trousseaux d'identification de drogues et de précurseurs à distribuer à la composante police de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, aux unités spécialisées dans la lutte contre la drogue du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, et à d'autres services concernés tels que les cellules aéroportuaires antitrafic, la police scientifique, les douanes et les établissements de formation.

40. Au Nigéria, l'ONUDC a continué de soutenir l'initiative Legal Aid Response to Drugs, menée par un réseau d'avocats offrant une assistance juridique gratuite aux personnes arrêtées pour infractions liées à la drogue. Dans 13 affaires, ces avocats ont obtenu une issue favorable pour leurs clients. L'ONUDC a également facilité l'organisation, dans 14 États, de missions visant à informer les parties prenantes de l'existence du réseau.

41. L'ONUDC a terminé la collecte de données pour l'enquête sur la culture du cannabis au Nigéria le 16 octobre 2019, à l'issue de la réunion d'un groupe de travail technique qui s'est tenue à Lagos en septembre 2019.

42. Il a appuyé la réalisation d'une étude sur le trafic de tramadol et d'autres médicaments opioïdes destinés à un usage illicite en Afrique de l'Ouest. L'étude porte sur les acteurs, les tendances et les modes opératoires caractéristiques de ce trafic et sur les réponses apportées par les États, et elle propose des solutions pratiques pour réduire ce trafic dans la région.

43. Au Kenya, grâce au soutien reçu dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'OMD, l'Unité de contrôle du fret aérien de l'aéroport international Jomo Kenyatta a procédé, entre novembre 2019 et juillet 2020, à 11 saisies qui ont porté notamment sur 2 kg d'héroïne, 100 g de cocaïne, 84 kg de khat, 2,5 kg de 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA, communément

appelée « ecstasy »), 900 g de kétamine, 500 g de méthamphétamine et 3 000 ampoules de sulfate de morphine injectable.

44. Au cours de la période considérée, des cas de trafic et de saisie de produits médicaux illicites, de qualité inférieure et falsifiés ont été signalés en Afrique, où le trafic de médicaments (y compris de comprimés de chloroquine) connaît une recrudescence du fait de la COVID-19 depuis mars 2020.

C. Traite des personnes et trafic illicite de migrants

45. En 2019, l'ONUDC a lancé, dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, mis en place par l'Union européenne, une initiative régionale visant à démanteler les réseaux criminels impliqués dans la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Afrique du Nord. Un forum régional sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants a été organisé à l'intention de 18 organismes nationaux africains de coordination afin de renforcer la coopération régionale, et l'ONUDC s'est associé au département des droits de l'homme de la Ligue des États arabes pour organiser un atelier régional sur la lutte contre la traite.

46. En Algérie, en Égypte, en Libye, au Maroc, en Tunisie et au Soudan, l'aide de l'ONUDC a consisté dans des ateliers de formation s'adressant à un large éventail d'acteurs et visant à renforcer les capacités nationales en matière d'identification, d'enquête et de poursuites dans les affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants, ainsi que de cadres juridiques internationaux, au moyen notamment de procès simulés.

47. En Afrique de l'Ouest et du Centre, l'ONUDC a fourni un soutien technique important en encourageant l'adoption de législations sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et en soutenant la mise en conformité des cadres juridiques nationaux avec les normes internationales pertinentes.

48. Au titre du projet intitulé « Protection des migrants : justice, droits humains et trafic illicite de migrants », l'ONUDC a soutenu le détachement de magistrats de liaison du Niger et du Nigéria en Italie et en Espagne, où ils ont travaillé avec les autorités nationales à renforcer la coopération judiciaire entre États européens et ouest-africains. Au premier semestre 2020, des magistrats nigériens étaient détachés en Italie et en Espagne dans le cadre de l'initiative des magistrats de liaison.

49. À ce jour, 42 affaires ont été transférées d'Italie et d'Espagne par l'intermédiaire des deux magistrats de liaison nigériens. Sur ce total, 32 affaires étaient liées à la traite des personnes et 5 au trafic illicite de migrants ; 2 autres étaient des affaires de fraude, 3 de blanchiment d'argent, 1 de cybercriminalité et 1 de terrorisme. Jusqu'à présent, les autorités centrales des pays concernés se sont transmis 14 commissions rogatoires, 20 demandes d'entraide judiciaire, 3 mandats d'arrêt internationaux et 6 demandes informelles.

50. En mars 2020, le premier grand plan d'action national visant à protéger les victimes et à prévenir et sanctionner la traite des personnes a été lancé en République centrafricaine. Le pays l'a signé et approuvé le 13 mars 2020, ainsi qu'un décret portant création d'un organisme de coordination de la lutte contre la traite. En outre, 40 agents (20 hommes et 20 femmes) de différents ministères désignés par le Gouvernement comme personnes référentes pour les questions de traite ont participé à deux ateliers de formation organisés conjointement en février et mars 2020.

51. En Côte d'Ivoire, l'ONUDC a apporté son concours à la police en vue d'une opération de cinq jours qui visait l'identification des auteurs et victimes de la traite des personnes. Il a organisé un atelier au cours duquel 32 agents de police ont été formés aux enquêtes concernant les affaires de traite, notamment à la collecte de preuves, à l'identification des victimes et aux activités d'appui et de planification de

l'opération, qui a été lancée le 4 février 2020. L'opération a fait intervenir 49 agents de différents services de détection et de répression, ainsi que des services sociaux et d'organisations de la société civile. Elle a permis de détecter 153 victimes potentielles de la traite, dont 15 femmes victimes d'exploitation sexuelle et 138 enfants victimes de travail forcé, de servitude domestique et d'autres formes d'exploitation. Deux auteurs présumés ont été arrêtés par la police, puis condamnés.

52. Au Nigéria, l'ONUDC a élaboré une série de documents sur la traite des personnes intéressant spécialement les aéroports. S'adressant aux agents de voyage, au personnel des aéroports, aux équipages et aux passagers, ces documents contiennent des informations de base sur les moyens de repérer les victimes de la traite et de faire des signalements en toute sécurité en cas de soupçons. Ils ont été officiellement remis au Nigéria le 26 novembre 2019, à l'aéroport international de Lagos, avant d'être envoyés dans d'autres aéroports du pays.

53. En novembre 2019, l'ONUDC a organisé au Nigéria une première campagne de collecte de données sous l'égide de son Observatoire sur le trafic de migrants. La collecte a consisté en des entretiens avec des migrants de retour, des agents des services de détection et de répression et d'autres acteurs clefs. L'ONUDC a également conçu deux nouveaux projets visant à accroître les capacités du pays en matière de collecte et d'analyse de données et de renseignements sur la traite des personnes.

54. En Afrique australe, l'ONUDC a aidé l'Institut sud-africain de formation judiciaire à constituer un réseau de représentants du système judiciaire afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne le jugement des affaires de traite des personnes. Ce réseau professionnel, premier du genre à être établi dans la région, a favorisé les débats sur la qualité et le respect des jugements prononcés dans les affaires de traite dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

55. En juillet 2020, grâce au concours de l'ONUDC, les Comores ont ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. C'est une étape vers l'adhésion de tous les États de la SADC au Protocole.

56. En Éthiopie, l'ONUDC a fourni une assistance technique pour la révision de la loi sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; le texte révisé a ensuite été adopté en janvier 2020 en tant qu'« Arrêté sur la prévention et la répression de la traite et du trafic de personnes ».

57. Les restrictions liées à la COVID-19 n'ont pas fait cesser les mouvements de personnes fuyant les conflits, les violations des droits humains, la violence et les conditions de vie dangereuses. Elles amènent souvent ces personnes à emprunter des itinéraires risqués et à payer des prix plus élevés aux passeurs, exposant ainsi davantage encore les migrants et les réfugiés aux abus, à l'exploitation et à la traite.

58. La pandémie de COVID-19 a également limité la capacité des autorités et des organisations de la société civile à assurer des services essentiels pour les victimes de la traite. L'ONUDC a d'ailleurs livré en Côte d'Ivoire, en juin 2020, des accessoires de protection personnelle aux prestataires de tels services.

D. Flux financiers illicites, blanchiment d'argent et recouvrement d'avoirs

59. En 2019, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme de l'ONUDC a permis de renforcer les capacités en matière de perturbation des flux financiers des groupes terroristes aux niveaux national et régional. L'approche pratique suivie lors des ateliers a permis aux services de détection et de répression de pays comme le Mali d'être mieux à même de détecter les affaires et d'enquêter à leur sujet.

60. Au Burkina Faso, l'ONUDC a soutenu les efforts de lutte contre le financement du terrorisme et, en Gambie, il a dispensé une formation aux agents du service de renseignement financier et mis à leur disposition un logiciel d'analyse qui doit les aider à s'attaquer plus efficacement au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

61. L'ONUDC continue d'appuyer le Réseau inter-agence de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Ouest, qui constitue à la fois un réseau régional informel de praticiens et un groupe de coopération pour l'identification, la saisie, la confiscation et la gestion du produit du crime. En 2019, la sixième réunion plénière du Réseau s'est tenue au Burkina Faso.

62. Au cours de la période 2019-2020, les cellules aéroportuaires antitrafic d'Afrique ont réalisé 30 saisies d'argent en espèces non déclarées, pour un montant total de 9,4 millions de dollars. La plupart de ces saisies ont été effectuées en Afrique de l'Ouest et du Centre.

63. En Afrique du Nord, l'ONUDC a aidé l'Égypte, la Libye, le Maroc, le Soudan et la Tunisie à renforcer les capacités de plus de 550 enquêteurs et procureurs à détecter le blanchiment d'argent et à s'y attaquer efficacement.

64. En novembre 2019, l'ONUDC a organisé, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale pour les migrations, une réunion d'experts de la région arabe qui devait permettre un retour d'information technique sur la recommandation générale du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes relative à la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales. Lors de cette réunion, la nécessité d'élaborer des politiques et des lois et de revoir celles qui existaient dans une perspective d'égalité des genres et de droits des femmes ainsi que la nécessité d'assurer des services intégrés ont été soulignées.

65. En décembre 2019, l'ONUDC a organisé au Nigéria une conférence de haut niveau destinée à accélérer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment dans les domaines du recouvrement d'avoirs et de la lutte contre les flux financiers illicites. Plus de 280 participants y ont assisté, dont des représentants de l'Assemblée nationale, d'organisations de la société civile et d'organismes de lutte anticorruption.

66. Au Kenya et en Ouganda, l'ONUDC a, au cours de cinq sessions, formé 110 premiers intervenants potentiels à préserver l'intégrité d'une scène de crime pour les enquêteurs, à présenter des témoignages devant le tribunal et, en tant qu'agents de protection de la nature, à repérer et préserver les éléments de preuve à caractère financier. La formation s'appuyait sur un guide pour les premiers intervenants mis au point par l'ONUDC et le Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs.

E. Corruption

67. Lors de l'examen de l'application des chapitres III et IV de la Convention des Nations Unies contre la corruption, les experts ont mis en évidence des lacunes et des besoins d'assistance technique se rapportant à diverses dispositions. L'ONUDC a fourni aux pays d'Afrique une assistance technique au renforcement des cadres institutionnels, suivant les recommandations formulées dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

68. En Afrique de l'Est, l'ONUDC a offert une assistance technique et des conseils touchant à quatre domaines thématiques : a) les enquêtes financières ; b) les marchés publics ; c) le lancement d'alerte ; et d) la coopération internationale. En Somalie, il soutient le processus devant mener à la ratification puis à l'application de la Convention contre la corruption.

69. Au début de 2020, l'ONUDC et la Siemens Integrity Initiative ont décidé d'un projet devant durer trois ans et consistant à réunir 20 personnalités du milieu des affaires et du milieu universitaire pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'intégrité dans le secteur privé et l'enseignement en Égypte, au Kenya et en Libye. L'objectif est de favoriser la prise de décisions éthiques dans le secteur privé en aidant les jeunes diplômés à adopter un état d'esprit et à acquérir des compétences éthiques en début de carrière.

70. L'ONUDC a mené à bien toute une série de projets de moindre envergure, dont l'organisation au Kenya, à l'intention des jeunes, d'un concours (hackathon) sur les chaînes de blocs. Il a également aidé l'École kényane d'administration à concevoir et à mettre en place un programme de lutte anticorruption en ligne. Il a en outre apporté son soutien à des organisations de jeunes parlementaires africains dans leur lutte contre la corruption.

71. L'ONUDC a aidé le Service kényan de protection de la vie sauvage et son comité de prévention de la corruption à renforcer les mécanismes et systèmes internes afin de prévenir plus efficacement les actes de corruption. En décembre 2019, le Service a officiellement publié son code de conduite et sa politique de prévention de la corruption. L'ONUDC soutient également d'autres pays en intervenant au Malawi, au Mozambique et en Ouganda.

F. Terrorisme et extrémisme violent

72. L'ONUDC a poursuivi le travail entamé dans le cadre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, coordonné par le Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat. En février 2020, il a organisé avec ses partenaires un atelier régional sur la mise en œuvre de systèmes de collecte et d'analyse de données relatives aux passagers. Des représentants de 14 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) y ont participé.

73. Au Mali, l'ONUDC a donné aux gendarmes la possibilité d'explorer des scénarios virtuels de scènes de crime résultant d'attentats et de suivre les instructions de policiers, anciens ou en fonctions, sur la manière de quadriller une scène de crime et de gérer les personnes alentours.

74. Le Tchad a aboli la peine de mort pour les actes de terrorisme le 28 avril 2020. L'ONUDC a fourni une assistance technique au Gouvernement, au moyen en particulier d'ateliers de rédaction législative, complétés par une sensibilisation des fonctionnaires, des parlementaires, des magistrats et des agents des services de détection et de répression.

75. En Mauritanie, il a formulé un plan d'action pour l'avancement des femmes dans les forces de défense et de sécurité, qui faisait suite à un atelier du Groupe de cinq pays du Sahel organisé en septembre 2019 sur le renforcement du rôle des femmes en tenue au Sahel.

76. En septembre 2019, l'ONUDC a lancé une étude sur les risques de radicalisation et d'extrémisme violent dans les prisons couvrant cinq pays du Golfe de Guinée (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal et Togo). Dans ce contexte, quatre missions d'enquête ont été réalisées entre janvier et mars 2020.

77. En Éthiopie, l'ONUDC a aidé le Gouvernement à réviser la loi antiterroriste. Le Gouvernement a ensuite adopté, en janvier 2020, l'arrêté sur la prévention et la répression des crimes terroristes.

78. En Ouganda, l'ONU a fourni une assistance technique à l'administration pénitentiaire nationale pour l'élaboration d'un cadre de classement des détenus et la mise au point des procédures opératoires standard correspondantes, dans le contexte

du programme mondial d'aide à la gestion des détenus extrémistes violents et de prévention de la radicalisation violente dans les prisons.

V. Prévention et traitement de l'usage de drogues

A. Prévention de l'abus de drogues

79. En 2019, l'ONUDC a lancé en Côte d'Ivoire et au Sénégal le programme « Familles fortes », qui vise à améliorer les compétences parentales, le bien-être des enfants et la santé mentale des familles dans des contextes particulièrement difficiles (notamment parmi les personnes déplacées, les réfugiés et les personnes vivant dans des zones rurales et mal desservies ou dans des situations de conflit et d'après-conflit).

80. En Afrique de l'Est, 30 formateurs ont été formés au programme d'acquisition de compétences familiales. Ce programme a bénéficié en 2019 à 55 personnes, ce qui porte le nombre total de participants à 197 sur deux cycles de formation.

81. Au Nigéria, l'ONUDC a continué de soutenir le programme Unplugged de prévention de l'usage de drogues dans les établissements d'enseignement du secondaire. En partenariat avec le Ministère fédéral de l'éducation, il a animé des ateliers de formation destinés aux enseignants afin d'appuyer la mise en œuvre de ce programme. En août 2019, des formateurs ont formé des enseignants du Libéria.

82. L'ONUDC a continué à soutenir la prévention de l'usage de drogues ainsi que le traitement et la prise en charge des usagers au Nigéria en s'associant à différentes organisations de la société civile et en mettant à disposition des supports d'information, d'éducation et de communication, et des formateurs. En février 2020, en partenariat avec la Drug Salvation Foundation, il a dispensé une formation à 12 commandants des forces de police nigérianes dans l'État de Lagos.

B. Traitement et rétablissement

83. L'ONUDC a contribué à la création du Réseau épidémiologique ouest-africain sur l'usage de drogues, composé de deux référents nationaux (l'un pour la réduction de la demande de drogue, l'autre pour la réduction de l'offre) de chacun des 15 États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie. Le premier rapport du Réseau, qui était également le tout premier rapport à avoir été établi sur le trafic et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest, a été publié en octobre 2019 ; il renseigne sur la situation en matière de drogues.

84. En juillet 2020 au Sénégal, l'ONUDC a fait don d'accessoires de protection personnelle au Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar pour l'aider à combattre la pandémie de COVID-19. Les patients qui remplissaient certains critères ont pu être traités à domicile pendant une durée déterminée, afin de limiter le nombre de patients présents au Centre et de respecter les règles de distanciation physique.

85. En partenariat avec le comité interministériel de lutte contre les drogues du Sénégal, l'ONUDC a organisé en juin 2020 un webinaire sur les moyens d'assurer l'offre de services de santé et de prise en charge aux usagers de drogues pendant la pandémie de COVID-19. Le webinaire a été suivi par 23 personnes, fonctionnaires des ministères de la santé et de la justice et représentants d'organisations de la société civile.

86. En août 2019, l'ONUDC a organisé, sous les auspices du Réseau international des centres ressources en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes (Treatnet), un atelier de formation sur le traitement et la prise en charge des troubles liés à l'usage de drogues auquel ont participé 25 professionnels de la santé et des

services sociaux et représentants de la défense nationale et des forces de sécurité de différentes régions du Sénégal.

87. Du 1^{er} au 15 décembre 2019, l'ONUDC a réalisé une enquête nationale sur la consommation de drogues dans 53 établissements de l'enseignement secondaire de 14 régions du Sénégal ; 3 600 élèves y ont participé.

88. Au Nigéria, l'ONUDC a soutenu la collecte de données relatives à l'indicateur de la demande de traitement pour les transmettre au Réseau épidémiologique nigérian sur l'usage de drogues. Il a aussi appuyé la mise en place de réseaux d'orientation vers des services de traitement dans six États du pays, ainsi que la collecte des données nécessaires à la compilation d'un répertoire national pour l'orientation vers de tels services.

89. En septembre 2019, les dirigeants et certains membres du personnel des établissements de traitement des troubles liés à l'usage de drogues qui participaient à l'initiative ont reçu une aide à l'élaboration d'un plan d'amélioration propre à leur établissement. L'ONUDC a animé une session de formation à l'intention de 10 spécialistes nationaux chargés de missions d'assurance qualité dans les établissements.

90. Comme mesure d'urgence face à la crise due à la COVID-19, l'ONUDC a soutenu la mise en place de DrugHelpNet, équipe de 129 professionnels de la santé nigériens qui offrent bénévolement des services d'aide téléphonique aux personnes qui consomment des drogues et aux membres de leur famille.

91. En Égypte, l'ONUDC a dispensé des sessions de formation en ligne destinées au personnel des prisons et des centres de détention pour mineurs, ainsi qu'aux professionnels intervenant auprès des personnes qui font usage de drogues, et consacrées à la prévention et au traitement de la COVID-19.

92. Au Maroc, il a produit un guide pratique sur le traitement d'entretien à la méthadone et un référentiel national sur le traitement de substitution aux opioïdes. En Tunisie, le traitement de substitution aux opioïdes a été ajouté à la stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de traitement de l'abus de substances.

93. En Afrique de l'Est, des traitements de substitution aux opioïdes sont disponibles dans les établissements pénitentiaires de Maurice et des Seychelles et, depuis peu, du Kenya. L'ONUDC a organisé pour l'Éthiopie, Maurice, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie des ateliers de formation sur l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et la mise en œuvre des déclarations politiques des Nations Unies. Ces ateliers devaient contribuer à renforcer les actions menées aux niveaux national, régional et international.

94. Au Kenya, l'ONUDC a aidé cinq organisations de la société civile à assurer la continuité des services, le soutien nutritionnel et la fourniture d'accessoires de protection personnelle à leurs clients pendant la pandémie de COVID-19. Les centres de soins et centres d'accueil ont reçu de tels accessoires et des supports d'information, d'éducation et de communication. L'ONUDC a également apporté son concours à l'administration pénitentiaire kényane, par la fourniture d'accessoires de protection personnelle et d'articles d'hygiène et par l'aménagement de centres d'isolement au sein des établissements pénitentiaires.

95. En Éthiopie, l'ONUDC est venu en aide à l'administration pénitentiaire fédérale en lui procurant des machines à laver et des accessoires de protection personnelle destinés aux centres d'isolement au sein des prisons. En République-Unie de Tanzanie, il a acheté des accessoires de protection personnelle qu'il a fournis à l'Autorité de contrôle des drogues.

C. VIH/sida

96. En Afrique australe, l'ONUDC a élaboré en 2019 un guide d'étude sur la santé sexuelle et procréative et les droits des détenues. Cet ouvrage comprend des modules sur la santé sexuelle et procréative, le VIH, la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, la prise en charge et le traitement de la tuberculose, les droits humains et la violence fondée sur le genre, ainsi que la gestion des problèmes de santé mentale en prison.

97. En collaboration avec le secrétariat de la SADC, l'ONUDC a contribué à l'élaboration d'une stratégie régionale pour le développement des services pénitentiaires dans les pays de la SADC. La stratégie prévoit certaines améliorations dans la gestion des prisons, qui devrait ainsi être mise en conformité avec l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela).

98. En Namibie, l'ONUDC a organisé en octobre 2019 un atelier de formation des formateurs destiné aux représentants des écoles d'administration pénitentiaire et aux agents pénitentiaires de la région. L'atelier a été suivi par 54 participants de 10 pays. Par la suite, la formation a été proposée au niveau national dans sept pays. Depuis le dernier trimestre 2019, 700 agents pénitentiaires ont été formés en Eswatini, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe aux questions liées au VIH/sida et à la dépendance à la drogue.

99. Au Nigéria, à la suite d'une réunion de consultation sur le modèle d'orientation des personnes séropositives au VIH dans les prisons, l'ONUDC a offert une assistance technique aux services pénitentiaires et à l'appareil judiciaire pour l'adoption de mesures alternatives à l'emprisonnement.

100. En mai 2020, l'ONUDC a entamé des consultations avec les parties prenantes nationales au sujet d'activités de renforcement des capacités visant à améliorer les services de dépistage du VIH dans les établissements pénitentiaires nigériens et à réduire la transmission du VIH. En juin 2020, il a élaboré un protocole de recherche pour la conduite d'une évaluation rapide de la situation en ce qui concerne la santé des femmes (y compris au regard du VIH/sida) dans ces établissements.

101. Au Kenya, à Maurice et en République-Unie de Tanzanie, la couverture des interventions de réduction des risques est désormais générale. En Ouganda, des services d'échange d'aiguilles et de seringues sont actuellement proposés, et le Gouvernement a accepté de piloter la mise en place de traitements de substitution aux opioïdes.

102. En Éthiopie, l'ONUDC a soutenu l'élaboration d'un dossier d'information destiné aux détenus et portant sur la période suivant la libération afin de promouvoir la continuité de soins et de réduire les risques potentiels pour la santé. Il a également entrepris une cartographie des services offerts par les établissements de santé d'Addis-Abeba en matière de VIH/sida chez les personnes qui consomment des drogues.

103. Au Kenya, l'ONUDC a aidé les services pénitentiaires à élaborer leurs propres lignes directrices sur le VIH/sida et le dépistage, contribuant ainsi à intégrer la prestation de services de lutte contre le VIH/sida dans les établissements pénitentiaires du pays.

104. En République-Unie de Tanzanie, l'ONUDC a apporté son concours à une évaluation complète des services offerts dans certaines prisons en matière de VIH/sida et de santé sexuelle et procréative. Il a également participé à l'examen du plan stratégique de lutte contre le VIH/sida dans les établissements pénitentiaires de Zanzibar afin de contribuer à la mise en œuvre de la norme minimale.

105. En Afrique du Nord, l'ONUDC a formé 450 membres de la direction de prisons et professionnels des ministères de la santé et de la solidarité sociale et d'organisations de la société civile d'Égypte, du Maroc et de Tunisie à diverses

questions liées à la prévention du VIH/sida et d'autres maladies transmissibles en milieu fermé.

D. Disponibilité

106. En 2019, l'ONUDC a contribué à la deuxième enquête nationale du Nigéria sur la quantification et l'estimation des besoins en médicaments, substances psychotropes et précurseurs soumis à contrôle et destinés à des fins médicales et scientifiques. Il a en outre publié un nouveau programme d'étude et un manuel de formation sur l'accès aux médicaments placés sous contrôle et leur utilisation rationnelle, et il a apporté son soutien à la révision des outils d'inventaire de ces médicaments et de tenue de registres les concernant.
